

COMMUNIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « MEDULLIENNE »

L'ACCUEIL EN ACTIVITES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

L'accueil en activités de loisirs sans hébergement (ALSH) comprend d'une part les activités périscolaires (APS) et les centres de loisirs sans hébergement (CLSH) d'autre part.

La fréquentation, en constante et forte augmentation depuis quelques années et plus particulièrement sur l'année scolaire 2009-2010, laissait présager une rentrée scolaire 2010-2011 difficile. En ce sens, le conseil communautaire unanime avait mis en place des critères d'accueil sur les ALSH et des quotas (nombre d'enfants accueillis) par commune pour les CLSH. Les élus en charge du suivi de ce secteur avaient aussi demandé que les familles inscrivent leurs enfants. La période d'inscription s'est terminée le 15 juin dernier. Les familles ont été classées en fonction des critères ce qui, en fonction des capacités d'accueil, dans le respect des quotas s'agissant des CLSH, a abouti à l'établissement de deux listes dont une liste d'attente.

Nous sommes là dans le cadre d'un service rendu aux parents et non d'un service public dont le caractère obligatoire s'imposerait à la collectivité. Cependant, les élus sont bien conscients qu'il s'agit là de notions de droit qui se diluent face à la détresse des parents qui travaillent et dont les enfants ne pourraient pas être accueillis en ALSH.

Des actions, pour permettre l'accueil des enfants placés en liste d'attente, ont donc immédiatement été engagées qui vont appeler la contribution de tous :

- Les communes qui sont sollicitées pour la mise à disposition des locaux nécessaires (augmentation des capacités d'accueil)
- La communauté de communes « Médullienne » qui a demandé à son délégataire, l'association « Les Francas » de solliciter l'agrément par la Jeunesse et les Sports de ces nouveaux locaux et d'organiser les recrutements (+12 animateurs dont 7 en APS et 5 en CLSH), si les effectifs à la rentrée scolaire se confirment.
- La Caisse d'allocations familiales de la Gironde et la Mutualité Sociale Agricole qui ont été contactées aux fins d'un financement proportionnel à l'effort consenti (accueil de tous les enfants inscrits).
- Les familles dont la participation financière pourrait augmenter de près de 10 %

Il nous faut cependant rester prudent dans la démarche :

- ✓ solliciter la participation financière de nos partenaires que sont la CAF et la MSA (ce qui aura pour effet de limiter d'autant l'effort financier des parents) ;
- ✓ avec obligation d'accueillir au moins un effectif de 60 % de la capacité totale agréée sauf à voir appliquer une réfaction sur la subvention attribuée ;
- ✓ nous mettons en place un dispositif « capacités d'accueil/encadrement » qui sera prêt à accueillir les enfants inscrits dès la prochaine rentrée scolaire.
- ✓ mais le dispositif « encadrement » se mettra en place progressivement au fur et à mesure de l'évolution des effectifs
- ✓ dans ces conditions le mois de septembre sera une période d'observation de la confirmation des inscriptions et de l'évolution des effectifs ; par voie de conséquence cette période pourra générer quelques tensions qui seront rudes, pour les animateurs d'abord que nous remercions d'ores et déjà, pour les familles et pour l'ensemble des collectivités.

Nous avons décidé de faire face alors gardons tout notre calme.

Nous sommes tous concernés et la réussite de « cette opération à risque » ne sera complète que si nous avons la volonté d'œuvrer ensemble constructivement.

Merci à toutes et tous de le comprendre et de nous aider il y va de l'intérêt des enfants et de leur famille.

Yves LECAUDEY
Président
de la Communauté de communes « Médullienne »